

S DP

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-283 du 18 Juillet 1985

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique, de
l'intérim du Camarade Girigissou GADO;
Ministre de l'Equipeement et des Trans-
ports pour compter du 17 Juillet 1985

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-281 du 17 Juillet 1985 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République.

DECRETE :

Article 1.- Pour compter du 17 Juillet 1985, le Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipeement et des Transports pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 18 Juillet 1985

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National absent, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MET-MSP 6
AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE
CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-